

MINISTERE DE LA CULTURE

UTILISATION DES JOURS EPARGNES SUR LE COMPTE EPARGNE-TEMPS

Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique

Nom :

Prénom :

Corps et grade ¹ :
.....

Catégorie : A B C

Type de contrat : CDD Date de fin de contrat : CDI

Fonctions exercées :

Affectation précise (direction / établissement/ service/ sous-direction / département/ bureau/ secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Date d'ouverture du compte épargne-temps:

CET pérenne

- > demande un congé au titre de son compte épargne-temps pérenne de jours du inclus au inclus.

Droits acquis	Retrait pour congés	Solde

CET historique

- > demande un congé au titre de son compte épargne-temps historique de jours du inclus au inclus.

¹ Les agents en période de stage avant titularisation ne peuvent demander l'ouverture d'un compte épargne-temps.

Droits acquis	Retrait pour congé	Solde

Lieu et date de la demande:.....

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :